Julius Bär

Information importante

ESG – AVIS JURIDIQUE

En fonction du domicile ou du siège social du destinataire, **ce document peut ne pas être conforme aux principes, lois, règles ou réglementations existants ou proposés en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**. En outre, les données ESG (y compris les notes) fournies par des fournisseurs de données externes et référencées dans le présent document, sont produites sur la base de méthodologies propres aux fournisseurs de données. Bien qu'ayant mis en place une méthodologie ESG, **Julius Baer ne peut garantir que la méthodologie ou les données ESG (y compris les notes) fournies par les fournisseurs de données externes, soient exactes, complètes, à jour et/ou disponibles en permanence**. Ces problèmes de qualité des données peuvent conduire à l'affectation d'un investissement, d'un produit ou d'une offre à une catégorie ESG supérieure à celle à laquelle il/elle appartient effectivement (par exemple, « durable » au lieu de « à risque ESG ») ou à une catégorie inférieure (par exemple, « traditionnelle » au lieu de « durable »). Les données et informations ESG fournies, telles que les scores, les graphiques et les autres données, y compris celles qui proviennent de fournisseurs externes et des sociétés couvertes, peuvent ne pas représenter entièrement une situation ou une société donnée. En particulier, les scores JB représentent uniquement la méthodologie ESG et le point de vue interne de Julius Baer et ne doivent pas être considérés comme la seule source d'information. Les informations sur les objectifs et les engagements ESG peuvent ne pas constituer une base pour des déclarations ou des conclusions ESG qualitatives, ni une garantie de conformité réelle.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (légal, réglementaire ou autre), ni aucun consensus du marché sur ce qui constitue un investissement, un produit ou une offre « durable », « responsable », « traditionnel(le) » ou un équivalent ESG ou « à risque ESG ». En outre, rien ne garantit qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien que des efforts réglementaires aient été déployés dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir ces concepts, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement. Par conséquent, **aucune garantie ne peut être donnée aux investisseurs qu'un investissement, un produit ou une offre répondra aux attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durables », « responsables » ou tout autre étiquette équivalente, ou qu'aucune incidence négative environnemental, social et/ou autre ne se produira**.

En outre, il convient de noter qu'un investissement, un produit ou une offre qui poursuit une stratégie d'investissement liée à la durabilité, à la responsabilité ou aux critères ESG ou qui utilise une telle expression dans son nom ne garantit pas automatiquement un rendement financier supérieur à celui d'un investissement traditionnel, ni n'empêche l'investisseur de subir une perte financière. **En fonction des caractéristiques spécifiques de l'investissement, du produit ou de l'offre liées aux ESG, l'investisseur peut même consentir à un rendement financier escompté inférieur et/ou à une gamme significativement réduite d'investissements potentiellement éligibles**.